



19 Janvier 2007

Volume 3, numéro 7

Calendrier 2007

JANVIER

- 22 Groupe de travail ad hoc sur l'opérationnalisation de l'indexation (a.m.)
- 26-27 SPR Orford
Groupe de travail ad hoc sur le contenu du colloque 2007

FÉVRIER

- 1 Comité des assurances
- 2 Tombée des textes *Quoi de neuf ?*
- 6-7 Conseil d'administration
- 8 Rencontre du C.A., du Comité de la retraite et des responsables régionaux du dossier de l'indexation
- 9-10 SPR Laval
- 13 C.A. Alliance des associations de retraités (A.A.R.)
- 15-16 Réseau de la condition des femmes - Drummondville

Attestation d'assurance

L'Association possède une police d'assurance responsabilité qui couvre l'ensemble des personnes qui occupent un poste électif au sein de l'organisation. Par contre, pour les personnes qui organisent des activités ou des événements au nom de l'Association et qui ne sont pas des personnes élues, il doit y avoir une recommandation d'une instance régionale ou sectorielle pour mandater les personnes qui sont responsables. Cette démarche vise d'abord à protéger les personnes qui s'impliquent dans l'Association et cherche à éviter qu'un membre ne soit pas couvert par la police d'assurance par omission d'une décision lui conférant un mandat précis. Nous espérons que cette précision permettra d'éviter des malentendus et des événements fâcheux.

Hébergement des sites Internet régionaux et sectoriels

L'Association a convenu d'une entente de partenariat avec le fournisseur en hébergement de site Internet, MégaQuébec. Pour les régions et les secteurs qui étaient déjà hébergés sur les serveurs de la CSQ, l'Association se charge d'effectuer la migration vers le nouveau serveur. De plus, l'Association a procédé à l'achat du nom de domaine «areq.ca» afin d'uniformiser les adresses des sites régionaux et sectoriels. Les responsables de chacun des sites seront contactés lorsque la migration aura été effectuée pour donner la nouvelle adresse et les codes d'accès pour le dépôt des documents. Un lien transitoire sera mis en place entre l'ancienne et la nouvelle adresse pour une période de trente à soixante jours.

Pour les régions et secteurs qui ne sont pas hébergés par la CSQ actuellement : vous êtes invités à profiter de ce service offert **GRATUITEMENT** par l'Association. Pour ce faire, rédigez une demande officielle au responsable du site Web provincial, à l'adresse : webareq@csq.qc.net

ÉQUITÉ SALARIALE

Veillez prendre note que sur le site Internet de l'A.R.E.Q. <http://areq.csq.qc.net> vous trouverez :

- Les modalités pour réclamer la rétroactivité;
- La lettre type (ci-dessous);
- Les catégories d'emploi touchées par le règlement.

LETTRE TYPE POUR RÉCLAMER LA RÉTROACTIVITÉ À LA SUITE DU RÈGLEMENT DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

RECOMMANDÉ

Date.....

EMPLOYEUR

Adresse

Service administratif

Ville...

Objet : Équité salariale et forfaitaire

Madame, Monsieur,

Suite au règlement de l'équité salariale survenu en décembre 2006 et étant concerné par les correctifs salariaux applicables depuis le 21 novembre 2001, je vous demande, par la présente, de me faire parvenir le montant forfaitaire qui m'est dû ainsi que les intérêts pour les années durant lesquelles j'ai travaillé et qui sont visées par le programme d'équité salariale des secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

Nom :

Adresse :

Date de la prise de retraite

N.A.S. :

Téléphone :

Signature

c.c. à votre syndicat

Le crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée

Le gouvernement du Québec a bonifié ce programme et les nouvelles mesures sont applicables à compter de janvier 2007. Les personnes âgées de 70 ans et plus devraient avoir reçu l'information par la poste.

Le gouvernement constate que presque les 2/3 des personnes qui seraient admissibles ne réclament pas les sommes auxquelles elles auraient droit.

Les dépenses admissibles s'appliquent tant aux personnes à domicile qu'à celles qui sont en hébergement. Les démarches sont relativement simples et à la limite le plus facile est encore de réclamer le tout lors de la déclaration de revenus. Ce crédit d'impôt est remboursable, c'est-à-dire qu'il bénéficie même aux personnes qui ne paient pas d'impôt.

Nous vous invitons à faire circuler l'information parmi nos membres. Les personnes qui sont plus à l'aise avec ces démarches administratives pourraient peut-être prêter main forte aux plus âgées et à celles que les formulaires rebutent.

Vous trouverez plus d'informations dans la section ACTUALITÉS du site Internet de l'A.R.E.Q. (www.araq.csq.qc.net) ainsi que les références pour les documents disponibles sur le site de Revenu-Québec.

Christiane Brinck
Conseillère Condition féminine et Action sociopolitique

Rabais et gratuités

Dans son Plan d'action 2005-2008, l'Association a défini les avantages et gratuités comme une priorité. L'Association a adopté une politique de fonctionnement du programme qui spécifie le cadre et les paramètres de sélection des partenaires. Votre carte de membre est nécessaire pour profiter de ces avantages et gratuités.

Nous profitons de cette publication pour vous informer que l'Association a convenu d'une entente avec les Centres d'entraînement **Énergie Cardio**. Pour les personnes intéressées à profiter de cet avantage, un coupon sera distribué dans la prochaine revue *Quoi de neuf?* Plusieurs ententes sont présentement négociées et en attente d'une autorisation des instances de l'Association. Nous vous tiendrons au courant des détails de ces ententes sous peu. Vous pouvez toujours consulter le site Web de l'A.R.E.Q. pour obtenir une mise à jour régulière de vos rabais et gratuités.

Le Colloque 2007 s'en vient à grands pas...

Comme vous le savez, les 23 et 24 mai 2007, l'Association tiendra son premier colloque au Centre des congrès de Québec, lequel aura comme thème « À la retraite, toujours dans l'action ! ».

La publicité qui se trouve dans le *Quoi de neuf?* devrait vous attirer quelques demandes pour lesquelles vous aurez de plus amples renseignements auprès de votre présidence régionale et sur le site de l'Association en cliquant sur la bande défilante au haut de notre page d'accueil. Nombre maximum de personnes par secteur et région, hôtels, modalités d'inscription, etc. font partie des informations que vous y retrouverez.

Les places étant limitées, nous vous invitons à rappeler à vos membres que les inscriptions se terminent le 2 mars prochain. Déjà 11 personnes ont confirmé leur présence à titre de conférencières ou de conférenciers et d'autres sont à venir. Les noms seront affichés sur le site ultérieurement.

Alors il ne nous reste qu'à profiter de l'occasion pour vous souhaiter un colloque à la hauteur de vos attentes!

Éric Laroche
Conseiller Formation et Vie associative
Coordonnateur du colloque laroche.eric@csq.qc.net

Augmentation de la cotisation

Pour des raisons administratives, la CARRA a décidé, cette année, qu'elle ne fournissait plus à l'A.R.E.Q. le montant de la pension indexée des membres. Ceci a pour conséquence que la cotisation demeurera la même que l'an dernier. Compte tenu que les critères sur lesquels repose l'indexation sont trop différents d'une personne à l'autre, nous ne pouvons estimer l'augmentation dont bénéficieront nos membres. En conséquence, l'Association a les mains liées.

Une rencontre réunissant un représentant de la CARRA, notre présidente, Mme Mariette Gélinas, le président de l'AAR, M. André Goulet, Doris Dumais, conseiller à l'analyse et à la planification financière et moi s'est tenue le 19 décembre dernier. La présence de M. Goulet était motivée par le fait que les associations qu'il représente sont aussi touchées par cette décision administrative.

Le représentant nous a informés que la CARRA désire recentrer ses opérations et doit par conséquent cesser de rendre certains services aux diverses associations. Nous lui avons fait valoir que le fait de transmettre les nouveaux montants de pension ne constitue pas une grosse charge de travail puisque cela se fait par informatique. À la suite de cette réunion, notre présidente a adressé une lettre au président de la CARRA pour demander que cette décision administrative soit réévaluée. Nous attendons donc des développements dans ce dossier.

Margot Bouchard, coordonnatrice de la gestion des membres

ATELIER SUR L'ENTRAIDE

Dans le but de bien préparer l'atelier sur l'entraide qui se tiendra lors du prochain Conseil provincial, nous sollicitons votre collaboration. Prière d'indiquer les informations demandées au sujet des comités d'entraide.

1. Avez-vous un comité d'entraide?

Sectoriel

Régional

2. Identification de la personne responsable

Nom : _____ Prénom : _____

Région : -

Secteur : -

NOTE 1 Nous vous offrons la possibilité d'apporter un exemple de projet ou de plan d'opérationnalisation de votre comité pour le travail en atelier.

NOTE 2 Prière d'acheminer le présent formulaire à **Mme Lucie Genest** (genest.lucie@csq.qc.net) ou par télécopieur au (418) 525-0769 avant le 9 février 2007.